

Section A – Renseignements sur le parti

Nom complet du parti	Bloc Québécois
Nom complet de l'agent principal	Sylvain Gauthier

Section B – Renseignements sur l'activité

Activité tenue pendant la période d'une élection générale <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non			
Date de l'activité <i>aaaa/mm/jj</i> 2020/09/13	Heure de l'activité 17h	Nom de l'activité Souper de financement du Bloc Hochelaga en compagnie de Yves-Fr	
Lieu de l'activité Restaurant Le Flamant, situé au 4043 rue Ontario Est			
Ville Montréal	Prov./Terr. QC	Code postal H1W 1T3	

Section C – Montant de la contribution ou du paiement

Montant de la contribution qu'une personne devait verser pour assister à l'activité	100,00	\$
Montant qu'une personne devait payer pour assister à l'activité, lequel inclut une contribution	220,00	\$

Section D – Bénéficiaires

Entité : A – Parti enregistré B – Association enregistrée C – Candidat à l'investiture D – Candidat E – Candidat à la direction	
Nom complet Bloc Québécois	Entité A
Nom complet	Entité
Nom complet	Entité
Nom complet	Entité

Section E – Participants éminents

Titre : A – Chef du parti B – Chef intérimaire du parti C – Candidat à la direction D – Ministre du cabinet	
Nom complet Yves-François Blanchet	Titre A
Nom complet	Titre

Section F – Organismes

Nom complet Simon Marchand
Nom complet
Nom complet
Nom complet
Nom complet

Section G – Avis de confidentialité

Les renseignements personnels contenus dans le présent *Rapport sur une activité de financement réglementée* (Rapport) sont recueillis aux fins de l'administration des exigences de financement politique tel qu'énoncé dans la *Loi électorale du Canada* (la Loi). Ces renseignements peuvent être communiqués au commissaire aux élections fédérales pour veiller à l'observation et à l'exécution de la Loi. Quiconque ne présente pas le Rapport au directeur général des élections (DGE) contrevient à la Loi. Le DGE est tenu, aux termes de la Loi, de publier le Rapport de la manière qu'il juge approprié. Le DGE est tenu, aux termes de la Loi, de rendre le Rapport disponible pour consultation à quiconque en fera la demande. En ce qui a trait à vos renseignements personnels, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* vous garantit les droits suivants : a) le droit d'accès; b) le droit de demander des corrections au besoin; c) le droit de protection. Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du commissaire à la protection de la vie privée du Canada concernant le traitement de vos renseignements personnels. Vos renseignements personnels sont conservés dans le fichier de renseignements personnels Elections PPU 010. On trouvera une description du fichier à elections.ca.

Section H – Liste des participants

N°	Nom de famille	Prénom	Initiale du second prénom	Ville	Prov. / Terr.	Code postal
1	Marchand	Simon		Montréal	QC	H1W 1S2
2	D'Auteuil	Yvon		Montréal	QC	H1V 2T6
3	Langlois	Jean-Christophe		Montréal	QC	H2G 3B2
4	Ayotte	Claude		Montréal	QC	H1Y 3K9
5	Gagnier	Jean-Claude		Montréal	QC	H1T 2W5
6	Dussault	François		Repentigny	QC	J6A 3Y5
7	Duchamp-Vignal	Cyril		Montréal	QC	H1V 2Y6
8	Henri	Édline		Montréal	QC	H1T 2R5
9	Poirier	Carole		Montréal	QC	H1W 0B4
10	Vézina	Laurent		Lévis	QC	G7A 0H7

Nom complet du parti	Bloc Québécois	Lieu de l'activité	Restaurant Le Flamant, situé au 4043 rue 	Date de l'activité	2020/09/13
----------------------	----------------	--------------------	--	--------------------	------------